## Commune: PRUNIERES - HAUTES-ALPES LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU 1er CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNEE 2023 SEANCE DU 19 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 19 janvier à 19h00.

Etaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES (arrivé à 20h20) Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Céléna MONDON, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Etai(en)t représenté(s) ou ont donné pouvoir :

Etai(en)t absent(s): Robert FRAYSSINES jusqu'à 20h20

Madame Evelyne PALMAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° d'ordre	Objet	Décision	Vote
1- (2023-01)	Rénovation du bâtiment de la Mairie et de ses annexes : Plan de financement	Approuvée	Unanimité
2- (2023-02)	Rénovation de la Salle des fêtes : Plan de financement	Approuvée	Unanimité
3- (2023-03)	Voirie 2023 : Programme et plan de financement	Approuvée	Unanimité
4- (2023-04)	Convention de mise à disposition de salle communale pour la Gym douce	Approuvée	Unanimité
5- (2023-05)	Site internet : Proposition Websenso pour la reprise de gestion du site internet	Approuvée	Unanimité
6- (2023-06)	Le Planet : Avenant à la convention d'occupation du domaine communal	Approuvée	Unanimité
7- (2023-07)	5 <sup>ème</sup> salon de l'élevage haut-alpin : Commande de cloche	Approuvée	Unanimité
8- (2023-08)	Restauration scolaire : prise en compte du quotient familial	Approuvée	Unanimité
9- (2023-09)	Convention RPI « Regroupement Pédagogique Intercommunal » avec la Commune de Chorges	Approuvée	Unanimité
10- (2023-10)	Syme 05 : Désignation des représentants de la Commune au sein du collège Réseau de chaleur	Approuvée	Unanimité
11- (2023-11)	Rénovation du réseau d'eau potable : mise à jour du plan d'actions	Approuvée	Unanimité
12- (2023-12)	Convention de partenariat avec le CAUE	Approuvée	Unanimité

Prunières, le 23 janvier 2023

Pour le Maire empêché

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Pierre DOUSSOT

Les délibérations sont consultables en Mairie aux horaires d'ouverture de l'accueil. Le Maire informe que la présente délibération peut étre contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille; Téléphone (04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant: http://www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.